

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 18 décembre 2025



CA 2025 - 41 : Budget principal – Décision modificative n°1

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni le jeudi 18 décembre 2025, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN	M. François BELHOMME
M. Didier GARNIER	Mme Elisabeth FROMONT
M. Marc GUERRINI	M. Stéphane LEMOINE
Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER	M. Olivier HOUDY
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU	M. Pierre SANIER
M. Bertrand MASSOT	M. Alain BELLAMY
Mme Karine DORANGE	

Membre(s) excusé(s) :

M. Francis PECQUENARD
M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY
M. Eric GERARD

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Présents de droit :

M. Philippe DUMAS, directeur de cabinet de monsieur le préfet
M. Laurent ARCHENault, payeur départemental

Excusé(s) :

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir ;

Étaient présents avec voix consultative : Colonel hors classe Bruno HUCHER, directeur départemental ; Médecin de classe exceptionnelle David POUBEL ; les membres de la CATSIS : Capitaine David BOUTOILLE, Capitaine Thierry BOURGEVIN, Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; les référents sureté et sécurité : Lieutenant-colonel Michaël ACHARD, Lieutenant Sylvain ESNAULT.

Excusé(s) : Lieutenant-colonel Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; les membres de la CATSIS : Capitaine Cédric ROBERGE représenté par le Capitaine Thierry BOURGEVIN, Lieutenant Franck CATRY, Mme Corinne ARNOULT ; Adjudant Dominique GUILMIN, référent sureté et sécurité ; Commandante Jennifer DAVID, Sapeur 1^{re} classe Gwenaëlle HALLIER, référentes mixité et lutte contre les discriminations.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55 ;

Vu la délibération n° CA 2025-11 du conseil d'administration du 28 mars 2025, adoptant le budget primitif 2025.

Considérant que le budget primitif 2025 s'élevait, toutes sections et écritures confondues à 64 689 662 € (dont 4 978 842,77 € de restes à réaliser 2024 en dépenses et 400 391 € de restes à réaliser 2024 en recettes).

L'ajustement proposé par la décision modificative n°1 (DM1) est de + 187 247 €.

Le budget global 2025 (BP + reports de crédits + DM1) s'élève dorénavant à 64 876 909 €.

Variations entre le BP 2025 et la DM1 2025

Étape budgétaire	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
BP (+ reports)	47 342 263,51	47 342 263,51	17 347 398,44	17 347 398,44
DM1	187 247,00	187 247,00	0	0
Total	47 529 510,51	47 529 510,51	17 347 398,44	17 347 398,44

Les ajustements proposés en DM1 permettront principalement :

- d'ajuster les écritures comptables relatives aux amortissements ;
- de réaliser les écritures comptables relatives aux travaux réalisés en régie (rapport n° 2) ;
- d'ajuster les crédits de paiement relatifs aux autorisations de programme.

1 - Les dépenses réelles de fonctionnement

Chap.011 (Charges à caractère général) : + 156 247 €

Cet ajustement du compte 617 correspond aux dépenses non réalisées par les services. Ces non dépenses permettent de contribuer à l'équilibre de la DM1.

Chap.65 (Autres charges de gestion courante) : + 31 000 €

Cette dépense correspond à l'ajustement du compte 65811 relatif aux licences informatiques en nuage.

2 - Les dépenses réelles d'investissement

Chap.21 (Immobilisations corporelles) : + 214 225,78 €

Ajustement des dépenses au compte 2188 par des crédits disponibles au chapitre 23.

Chap.23 (Immobilisations en cours) : - 401 472,78 €

Ajustement des opérations immobilières au 2313 (cf. rapport n° 5 AP/CP-mouvements)

- Travaux de construction du CIS Jouy : - 20 000 €
- Travaux de construction du CIS Villemeux-sur-Eure : - 581 472,78 €
- Travaux d'aménagement des opérations diverses : + 200 000 €

3 - Les écritures comptables liées aux travaux en régie

En recettes de fonctionnement, l'émission d'un titre (chapitre 042) au compte 722 d'un montant de 21 797 €.

En dépenses d'investissement, l'émission de mandats (chapitre 040) aux comptes, 21848 (1 114 €) et 2188 (20 683 €) pour un montant total de 21 797 €.



4 - Les opérations d'ordre

Chap.042 (Opérations d'ordre de transfert entre sections) : + 165 450 €

Ajustement en recettes de fonctionnement du compte 777 : + 165 450 €

Cela permet de régulariser l'amortissement des subventions versées par le département en 2024 et par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises en 2023 et 2024.

Chap.040 (Opérations d'ordre de transfert entre sections) : - 165 450 €

Ajustement en dépenses d'investissement du compte 13911 pour + 44 104 €, du compte 13913 pour + 124 346 € et du compte 13918 pour - 3 000 €.

Pour 2025, la contribution du département en investissement d'un montant de 3 500 000 € devait être utilisée pour financer notamment les acquisitions suivantes (cf. tableau détaillé rapport CA2025-11) :

OBJET ACQUISITION	MONTANT PREVU HT	MONTANT SUBVENTION	% du financement
SDACR : 1 VAPIFEN	100 000,00 €	80 000,00 €	80%
SDACR : 1 VCH	250 000,00 €	200 000,00 €	80%
SDACR : 1 VLI pré-équipée	46 545,17 €	37 236,13 €	80%
SDACR : 2 VSU (VTU balisage)	116 666,67 €	93 333,33 €	80%

Or, la dépense 2025 concernant ces véhicules ne seront pas réalisées, il y a donc lieu de modifier la répartition de cette subvention comme suit :

OBJET ACQUISITION	MONTANT PREVU HT	MONTANT SUBVENTION	% du financement
2 VIRT	510 285 €	408 228 €	80%

Le CASDIS, après en avoir délibéré :

- approuve pour l'exercice 2025, la décision modificative n°1 ;
- approuve la mise à jour de la répartition de la subvention d'investissement 2025 du département.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /